

Appel de la conférence des délégués des comités de liaison et d'échanges

(Paris - 25 mars 2017)

Photo Christian Avril

J amais, depuis la guerre, notre pays ne s'est retrouvé dans une telle situation. D'un côté, l'inquiétude gagne une à une toutes les couches de la population laborieuse au sein desquelles une colère sourde s'installe. De l'autre, les scandales à répétition révèlent au grand jour le degré de corruption qui gangrène tout le système, provoquant mépris et dégoût.

Le fossé qui sépare le « monde de la politique » de l'immense majorité de la population, celle des ouvriers, des employés, des travailleurs de la fonction publique, des agriculteurs, des retraités, des chômeurs... a rarement été aussi profond.

Les deux partis qui se sont relayés, en alternance, pendant près de soixante ans pour assurer le « bon fonctionnement » des institutions de la V^e République au service exclusif du capital financier, ont imploré. Fillon, pour Les Républicains, et Hamon, pour le Parti socialiste, risquent l'élimination dès le premier tour de l'élection présidentielle.

Sous prétexte de faire barrage à Le Pen, les grandes manœuvres sont engagées pour réaliser une « union nationale » autour de « l'homme nouveau », E. Macron, banquier de son état et ancien ministre de Hollande.

Quel que soit le nom de celui qui sera élu à la présidence de la République...

Une chose est d'ores et déjà certaine, M. Gattaz l'a dit clairement : de gauche ou de droite, le prochain gouvernement devra aller jusqu'au bout de ce qui a été engagé lors des deux quinquennats précédents, c'est-à-dire casser, par la poursuite des contre-réformes, tous les acquis de 1936 et 1945.

Frontalement ou par un pseudo-« dialogue social », les organisations syndicales qui ont résisté et entendent poursuivre pour ne pas accepter seront au centre des attaques. Il en va de même pour les partis, militants, regroupements politiques qui se prononcent clairement pour l'abrogation de la loi travail, pour l'abrogation des décrets Peillon et Hamon et également ceux sur les « rythmes scolaires » dans l'enseignement, pour l'abrogation de la loi Touraine, qui veulent préserver ou renforcer la Sécurité sociale de 1945...

Les conquêtes sociales et politiques de la classe ouvrière arrachées par la mobilisation en 1936 et 1945 notamment, la formidable avancée qu'a représentée l'instauration, dans un pays ruiné par la guerre, du système de solidarité que constitue la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé, qui forment la base de la démocratie politique, doivent être rayées de la carte.

Tout a été préparé pour cet objectif par Hollande, dans la continuité de ses prédécesseurs.

La période « d'après-élection » est d'ores et déjà commencée

Quoi qu'il en soit, les capitalistes, appuyés sur l'Union européenne, exigeront du gouvernement quel qu'il soit d'utiliser à plein les institutions de la V^e République, l'arsenal de lois liberticides adopté dans la foulée de l'état d'urgence, comme de l'état de guerre découlant des « alliances » militaires signées par Hollande comme moyen de chantage permanent. Ils chercheront à s'appuyer jusqu'au bout sur les lois El Khomri et Macron, sur la loi Touraine qui démantèle les hôpitaux, sur les réformes qui privatisent la SNCF, EDF...

Force est de constater que, dans ce champ de ruines politique, la classe ouvrière ne disposera, face à une offensive qui vise à la disloquer comme classe organisée, que de la force qu'elle sera capable de rassembler avec ses organisations de classe, comme elle l'a fait durant cinq mois contre la loi El Khomri. Et comme les travailleurs du secteur de la santé l'ont rappelé en faisant grève et en manifestant à l'appel de la CGT, de la CGT-FO, de SUD le 7 mars dernier contre la loi Touraine et les GHT, rejoints entre autres par les syndicats de la fonction publique.

Le combat de « résistance » qui s'impose à nous aujourd'hui a valeur historique

Il se fonde sur la défense du noyau dur des droits arrachés par la lutte de la classe ouvrière à la société bourgeoise et qui constituent autant de points d'appui dans le combat qu'elle mène pour son émancipation.

La défense des droits garantis par la Sécurité sociale est porteuse de la défense de tout le système de santé publique, acquis majeur de la population de ce pays.

La défense du Code du travail exige l'abrogation de la loi El Khomri, tout particulièrement dans une période où la « logique actionnariale », « l'ubérisation » et la concurrence préparent de nouvelles vagues de suppressions d'emplois et mettent à l'ordre du jour de gigantesques combats pour la défense de l'emploi.

La défense du caractère public de la SNCF, d'EDF, de La Poste, de l'Alfa et la formation professionnelle... c'est la défense du « choix » fait sous la pression de la classe ouvrière en 1936 et en 1945, pour soustraire au capital la construction d'entreprises nationalisées chargées de la satisfaction de besoins sociaux aussi fondamentaux que l'acheminement de l'électricité, du courrier et l'organisation d'un véritable système de transports publics.

La défense de la démocratie communale exige l'abrogation de la loi NOTRe qui fait disparaître

les communes dans de grandes intercommunalités et constitue le cadre pour la privatisation et destruction des services publics.

La défense des communes, c'est la défense du socle de la démocratie, c'est la défense des 36 000 communes. C'est la défense des services publics, à commencer par les postes des agents territoriaux sans lesquels il n'y a pas de services publics et de collectivités locales.

Le combat de « résistance », porteur du combat pour la « reconquête »

À l'évidence, le combat de « résistance » engagé pour la défense de ces acquis est immédiatement porteur du combat pour la « reconquête » de ce qui a été perdu.

Une reconquête qui se heurtera inévitablement aux institutions de la V^e République et à la volonté de pillage des puissants intérêts privés et reposera sous de nouvelles formes la question posée en 1936 et 1945 de nationaliser.

Ce combat est un combat politique.

La classe ouvrière dispose de ses organisations syndicales qui demeurent le fondement même de l'existence de la classe ouvrière comme classe organisée. Mais il lui faut aussi une perspective politique.

À ce stade, aucun parti ne peut sérieusement prétendre la représenter. Pourtant, les militants, même quand ils n'adhèrent plus à leur parti d'origine, sont toujours disponibles. Que ce soit à l'occasion des grèves ou manifestations de masse comme au printemps dernier, ou dans de nombreuses circonstances, tous ces militants, adhérents ou pas à un parti politique, aspirent à pouvoir combattre ensemble. Ils veulent défendre toutes les conquêtes sociales qui « vivent dans la conscience des travailleurs » et la démocratie. Il peut bien sûr exister des points de vue différents entre tous ces militants sur bien des questions, mais dans cet objectif, il y a à l'évidence la possibilité de se rassembler.

Les 600 délégués rassemblés en conférence nationale le 25 mars à Paris s'adressent aux travailleurs et militants pour mettre à la discussion la proposition de constituer un « Comité national pour la défense des acquis et des droits arrachés en 1936 et 1945 ».

Nous invitons les comités de liaison et d'échanges constitués dans les localités à discuter et faire discuter de cette proposition.

La tribune de la conférence coordonnera la remontée des discussions sur cette proposition, dont *Informations ouvrières* rendra compte, et pourra proposer un nouveau rendez-vous en rapport avec les développements de la situation.

conferencedu25mars@gmail.com